

l'étude. Le ministre pourrait-il indiquer quelle aide scientifique on apporte, par l'intermédiaire de la recherche médicale, à la réadaptation des aveugles? Son ministère prend-il des mesures spéciales, grâce à la recherche médicale, en vue de la réadaptation de certaines gens frappés de cécité?

L'hon. M. Munro: Je crois, monsieur le président, que nous avons offert plusieurs subventions de la Santé pour de telles recherches relativement à la réadaptation des aveugles, afin que ceux-ci puissent mener une vie plus enrichissante. Mais je ne puis fournir de chiffres précis au député en ce moment.

[Français]

M. Matte: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre.

Est-ce qu'en instituant ce conseil de recherches, on a envisagé la possibilité d'en faire un organisme réellement représentatif de la population canadienne, et dans quelle mesure les Canadiens français y seront représentés et, notamment, quelle sera la participation des médecins de langue française?

[Traduction]

L'hon. M. Munro: Si cette réponse peut satisfaire le député, monsieur le président, un grand nombre de nominations doivent bientôt avoir lieu. Je sais que le président n'ignore pas l'importance de la nature représentative du conseil et qu'il en tient compte, comme j'ai l'intention de faire quand les recommandations seront faites. Pour ce qui est de la participation au Conseil de recherches médicales à l'heure actuelle, en parcourant la liste je vois un représentant de l'Université de Sherbrooke, le D^r Leclair, ainsi qu'un représentant de l'Université Laval. En jetant un coup d'œil, je crois voir que sur les 21 membres du conseil, 7 sont de la province de Québec et probablement de langue française. Je l'ai dit, nous tiendrons compte de cela en faisant de nouvelles recommandations.

(L'article est adopté.)

L'article 55 est adopté.

M. le président: L'article 56 est-il adopté?

Sur l'article 56—*Fonctions du Conseil.*

L'hon. M. Munro: Je désire proposer un amendement à l'article 56, monsieur le président. Il s'agit en réalité de corriger l'énoncé du texte français de l'article 56(1)a), de façon à rendre plus exactement le sens de l'énoncé en anglais. Je propose donc:

Qu'on modifie la version française du bill n° C-173, en supprimant la 5^e ligne de la page 22 dudit bill et en la remplaçant par ce qui suit:

«... sciences de la santé, sauf les recherches...»

Le président: Conformément à la coutume, je suggérerais que l'amendement soit proposé par l'honorable M. McIlraith, avec l'appui de l'honorable M. Drury.

L'hon. M. McIlraith: Je propose.

● (4.30 p.m.)

Le président: L'amendement est-il adopté?

(L'amendement est adopté)

Sur l'article 56 ainsi modifié.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, tantôt lorsque je me suis levé c'était pour demander si le ministre avait un amendement différent à proposer, comme je l'aurais espéré. Je sais que le libellé de l'article 56 diffère à certains égards de son homologue dans la partie qui se rapporte au Conseil national du bien-être social, mais je me demande si le ministre a songé à la même chose, à savoir que dans ce cas-ci, le Conseil est autorisé, semble-t-il, à ne conseiller le ministre que sur les questions relatives aux recherches que le ministre peut soumettre à l'examen du Conseil. Je lui rappelle que lorsque l'article 53 était à l'étude, nous avons modifié les dispositions visant le Conseil national du bien-être social afin d'autoriser le Conseil à inscrire à son ordre du jour les questions qu'il juge appropriées. Ne serait-ce pas une bonne idée de modifier cet article de la même manière?

L'hon. M. Munro: Je suis d'accord avec les observations d'ordre général du député, mais j'aimerais signaler que l'article visant le Conseil national du bien-être social, avant qu'il soit modifié, ne comprenait pas la disposition que renferme l'alinéa a) de l'article 56(1). L'alinéa a) autorise le Conseil à agir de son propre chef et comme il l'entend. Tout ce que l'alinéa b) effectue réellement, c'est conférer au ministre le pouvoir de demander les avis qu'il juge à propos.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce à quoi je pensais quand j'ai dit que je percevais la légère différence dans le libellé. Mais si c'est cela que le ministre veut, que les deux soient parallèles, je suis satisfait.

(L'article 56 ainsi modifié est adopté.)

Les articles 57 à 69, inclusivement, sont adoptés.

M. le vice-président: Nous allons passer maintenant à la partie XI traitant des passages d'eau, article 95, page 40.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pensais que nous allions aborder directement la question du Conseil des sciences.